

# Registre des aires protégées au Québec <sup>1</sup>

Désignation Nom	Responsable (s)	Catégorie UICN	Localisation		Superficie totale du territoire (ha)
			Longitude	Latitude	

Milieu naturel de conservation volontaire

Milieu naturel de conservation volontaire	Nombre de territoire	169	Superficie cumulative :	10 116,00
---	----------------------	-----	-------------------------	-----------

La désignation « Milieu naturel de conservation volontaire » renferme des territoires qui ne sont pas situés sur les « Terres du domaine de l'État ». Ce sont surtout des territoires dont le propriétaire est soit un individu, soit une personne morale tel une organisation non gouvernementale de conservation ou encore une municipalité.

Une démarche est présentement en cours pour valider les informations relatives à ces territoires et obtenir l'accord de ces propriétaires pour permettre l'inscription de leur propriété au registre des aires protégées.

Le consentement des propriétaires est requis en raison des dispositions de l'article 6 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel qui mentionne que :

- *Les terres comprises dans une aire protégée, inscrite au registre prévu à l'article 5, ne peuvent faire l'objet d'un changement de leur affectation non plus que d'une vente, d'un échange ou d'une autre transaction qui modifie leur statut de protection, à moins que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs n'ait été préalablement consulté.*

Le nombre de territoire ainsi que la superficie cumulative de ces territoires est toutefois inscrit au registre à titre indicatif.

1. Loi sur la conservation du patrimoine naturel (L.R.Q., c. C-61.01), article 5

Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2015